

# ***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008***

L'an deux mille huit et le dix avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 4 avril 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges RUFFINATO, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Noémi TRANCHIMAND, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT, Madame Josette GARDON, Madame Josiane GRAVERON.

**Pouvoir** : Monsieur Sébastien ARINGHIERI pouvoir à Monsieur Yannick MEYSSARD.

**A été élu secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme CASALIS

Le précédent procès verbal du 27 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

## **I – BUDGETS PRIMITIFS**

### **a) Vote des trois taxes**

Il est décidé une augmentation de 3 % correspondant aux prévisions de l'inflation, sur chacune des trois taxes.

Ce qui correspond aux taux suivants :

Taxe d'habitation	10.28
Foncier bâti	12.36
Foncier non bâti	35.17

### **b) Indemnité du Maire**

Elle est calculée selon les barèmes en vigueur sur la fourchette la plus haute soit 1 608 € brut mensuel. S'y ajoute 15 % facultatif dû au fait que Bonnieux est chef-lieu de canton.

Monsieur le Maire signale qu'il renonce à cette indemnité supplémentaire de 15 %.

**Vote** : 15 voix pour l'indemnité à 1 608 €  
2 abstentions

### **c) Indemnités des quatre adjoints**

Elle est calculée également selon les barèmes en vigueur et sur la fourchette la plus haute, soit 617 € brut mensuel.

**Vote :** 10 voix pour l'indemnité à 1 608 €  
5 abstentions

**d) Vote du budget primitif :**

Monsieur Jean-Pierre Clairembeaud, Maire Adjoint aux finances prend la parole pour présenter le budget primitif 2008 qui doit être voté avant le 15 avril pour dépôt en sous-préfecture au 30 avril 2008.

Le budget est présenté et voté, à l'unanimité, par chapitre. Il se présente de la façon suivante :

**Dépenses de fonctionnement**

Charges à caractère général :	477 500 €
Charges du personnel	683 130 €
Charges de gestion courante	272 463 €
Charges financières	99 100 €
Charges exceptionnelles	4 000 €
Soit un total de	<b>1 536 193 €</b>

**Recettes de fonctionnement**

Excédents antérieurs reportés	4 293 €
Atténuation des charges	10 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre les sections	15 000 €
Produit des services du domaine et ventes diverses	104 410 €
Impôts et taxes	955 553 €
Dotations subventions et participations	310 937 €
Autres produits de gestion courante	136 000 €
Soit un total de :	<b>1 536 193 €</b>

**Budget d'investissement Dépenses**

Emprunts et dettes assimilées	201 433 €
Aménagement écoles	11 010 €
Aménagement de la forêt des cèdres <i>(Il s'agit d'un aménagement et de l'installation d'une table d'orientation)</i>	88 000 €
Site Internet commune	1 000 €
Signalétique RIS	3 000 €
Mobilier Maison du Livre et de la Culture	3 000€
Aménagement mairie	20 600 €
Voirie – divers – achat véhicule	8 600 €
Réhabilitation bergerie	3 300 €
Travaux vieille église	95 189 €
Restauration cimetière	7 500€

Agrandissement local des boules	15 000€
Fontaines	14 071 €
Maison du Livre et de la culture	5 000 €
Agencement squares	1 000€
Vestiaires stade	1 500 €
Révision POS	10 000 €

Soit un total de : **493 353 €**

### **Budget d'investissement Recettes**

Opérations financières	380 930 €
Aménagement de la forêt des cèdres	58 400€
Travaux vieille église	54 023 €

Soit un total de : **493 353 €**

### **e) Votes des budgets annexes**

Les budgets annexes sont adoptés à l'unanimité, ils s'équilibrent de la façon suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b><u>Transports scolaires</u></b> :	19 050.08	19 238.35
<b><u>Eau et assainissement</u></b> :	139 831.39	64 683.53

### **II – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour une propriété sise rue Aristide Briand pour un montant de 26 000 €. Celle-ci se trouvant en zone de préemption urbaine, le conseil municipal doit donner son avis. Celui-ci se prononce contre la préemption par 14 voix et une abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.

Le Maire,  
G. RUFFINATO.